

33386  
Code INSEE

Commune de SAINT CIBARD  
MAIRIE DE SAINT CIBARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 033-213303860-20250320-12\_2025-BF

S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal AMOREAU, Le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 239 794,29 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 09  
Nombre de membres présents : 08  
Nombre de suffrages exprimés : 08  
VOTES : Contre 00 Pour 08

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE                         |      |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                               |      |              |
| <u>A Résultat de l'exercice</u>                                                 |      |              |
| précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                    |      | 36 502,93 €  |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u>                                          |      |              |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) |      | 203 291,36 € |
| <b>C Résultat à affecter</b>                                                    |      |              |
| = A+B (hors restes à réaliser)                                                  |      | 239 794,29 € |
| (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)                      |      |              |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u>                                     |      | -72 069,39 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>                       |      | 0,00 €       |
| <b>Besoin de financement F</b>                                                  | =D+E | -72 069,39 € |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                                          | =G+H | 239 794,29 € |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>                      |      | 72 069,39 €  |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F                           |      |              |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                  |      | 167 724,90 € |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>                                                |      | 0,00 €       |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : X

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pascal AMOREAU, Le Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A SAINT CIBARD, le 20/03/2025

